

Délibération du Comité Syndical
Séance du 23 juin 2014

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 17
Votant : 24

L'an deux mil quatorze, le 23 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 16 juin 2014

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 16 juin 2014

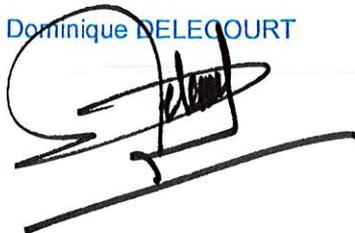
Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Messieurs Jean-Louis COURTOIS, Philippe DRUMÉZ, Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Bruno TRACHE, Guy WAREIN, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, Samuel OBLED, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
04/07/2014
Et publication du :
15/07/2014

Absents : excusés : Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Frédéric WALLET, Michel GEORGE, Gérard DELAHAYE.

Le Président
Dominique DELECOURT



Procurations : Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN.
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Jean Michel DUPONT.
Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Jean Louis COURTOIS
Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Jacques HERBAUT.
Monsieur Gilles GOUDSMETT à Monsieur Philippe DRUMÉZ.
Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Dominique DELECOURT.
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Gérard VINCKE.

A été nommé secrétaire : Madame Sylvie CRETON.

2014/06/N°1

Domaine d'Intervention : Institutions et vie politique

DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Par délibération en date du 1^{er} janvier 1975, le Sivom des Deux Cantons a décidé d'adhérer au CNAS pour la mise en place de la politique sociale envers les agents de la structure et d'inscrire, chaque année, les crédits correspondants.

A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) le représentent au sein des instances du CNAS.

La durée de leur mandat étant calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique, il convient de procéder à la nomination de deux nouveaux représentants.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de désigner Mr Dominique DELECOURT, délégué du Sivom en qualité de représentant des élus.
- de valider la charte de l'action sociale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



REÇU LE 04 JUIL. 2014



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.